

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2015

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique :  
 • Les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007 ;  
 • Le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :  
 - Les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;  
 - Les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

### NORMES, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

#### Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :  
 • Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.  
 • Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes  
 • Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

#### Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

#### Méthodes d'évaluation

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

##### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

#### Immeubles et constructions à usage administratif :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Facade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Etanchéité, électricité, plâtrage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

#### Immeubles et constructions à usage touristique :

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Equipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

#### IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

#### TEST DE DÉPRÉCIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normalisé à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :  
 • Un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;  
 • Un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;  
 • Un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales et entreprises associées, à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

#### Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

#### Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- Prêts et créances ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

#### Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

#### Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différents rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

- Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :  
 • Des difficultés financières importantes de l'emprunteur,  
 • Une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,  
 • L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,  
 • Une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,  
 • La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,  
 • Des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :  
 - Des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit,  
 - Des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- Les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- Les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :  
 - Qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) [Base IAS 39 §A86],  
 - Que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est retournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

#### Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduirait par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

#### Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

#### Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés. Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

#### AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants :

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

#### Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

La méthode dite du « corridor » a été supprimée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 avec l'obligation de reconnaître les écarts actuariels en capitaux propres et avec l'application d'une table de mortalité prospective.

#### Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

#### Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

### COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2015

#### Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	30-Juin-15	31-Décembre-14	30-Juin-15	31-Décembre-14
Hypothèses (Moyennes pondérées)	-	-	-	-
Taux d'actualisation	5,50%	5,50%	5,70%	5,70%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs	-	-	-	-
Nombre de bénéficiaires :	-	-	-	-
- Actifs	1 632	1 657	1 632	1 657
- Retraités	-	-	-	-
Composition de l'actif de régime	-	-	-	-

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,90% et 1,50%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

#### IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

#### PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

#### PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe relatives en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions étatiques aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres. Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

#### FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

#### COÛT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

#### AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

#### RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

#### PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle ou une influence notable.

#### Filiates

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le fait de détenir le pouvoir de l'entité, d'être exposé ou de bénéficier de droits sur les rendements variables ou l'implication dans l'entité et enfin, le fait d'avoir la capacité d'influer sur ces rendements ou égard du pouvoir détenu.

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

#### Participations dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- Le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- Le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat. Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

#### Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

#### Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Une liste des entités consolidées par le Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

#### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

#### GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

#### RECOURS A DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

#### OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure 'Entité Structurée' : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.
- Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams et le quatrième fonds a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Saldo au 30/06/2015*
Créditlog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	- **
Créditlog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	713,4
Créditlog IV	Prêts hypothécaires	2014	1 200	908,3

\* En millions de dirhams

\*\* Fonds liquidé en 2014.

### COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2015

#### RISQUES LIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

##### PARTIE I : GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES AU SEIN DU CIH

Le dispositif de gestion des risques du CIH s'inscrit dans le cadre du respect des dispositions réglementaires émises en la matière par le régulateur national.

Ce dispositif se fixe comme objectif d'assurer une veille permanente concernant les meilleures pratiques en matière de gestion des risques afin d'assurer le déploiement progressif de manière à garantir un équilibre permanent entre le développement des activités du CIH et la maîtrise des risques y afférents.

##### I. GOUVERNANCE DES RISQUES

Le mode de gouvernance de la banque a connu une évolution au cours du 1er semestre 2009 qui s'est matérialisé à travers :

###### La transformation juridique du CIH en SA à Conseil d'Administration :

Après promulgation de la loi ayant modifié la loi N°: 17/95 relative aux sociétés anonymes, et afin de tirer profit de ses apports en matière de gouvernance, et sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale Mixte du 28 05 2009 a décidé la transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, effective à partir de la date du 28 mai 2009 et l'adoption de nouveaux statuts de la banque.

###### Modalité d'exercice de la Direction Générale :

- Conformément à la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la Loi 20-05 promulguée par le Dahir N°1-08-18 du 23 mai 2008 et conformément aux nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale Mixte du 28 Mai 2008, le Conseil d'Administration décide que la direction générale de la société sera assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général.
- Conformément aux dispositions de la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes, Le Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 a décidé que le mode d'exercice de la Direction Générale est dorénavant exercé par un Président Directeur Général.
- L'Assemblée Générale du 11 Novembre 2009 a pris acte que le mode d'exercice de la Direction Générale choisi par le Conseil d'Administration en date du 28 mai 2009 est modifié par le Conseil d'Administration du 07 Octobre 2009 conformément aux dispositions de la loi N°17-95 telle qu'elle a été modifiée par la loi 20-05 sur les sociétés anonymes.

Le système de gouvernance des risques adopté par le CIH s'inscrit dans le respect des dispositions émises en la matière par Bank Al-Maghrib, notamment les circulaires et directives portant sur le contrôle interne et sur la bonne Gouvernance des établissements de crédit.

##### ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable en dernier ressort de la solidité financière du CIH. Il arrête les orientations stratégiques du CIH et assure la surveillance de la gestion de ses activités.

Il approuve, sur proposition du Président Directeur Général, la stratégie globale du CIH et sa politique de gestion des risques.

Il s'assure de la mise en œuvre, par le Président Directeur Général, d'un système de mesure, de maîtrise, de surveillance et de contrôle des risques et valide les limites globales d'expositions aux risques fixées par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé des expositions aux risques du CIH à travers notamment le Comité d'Audit.

##### ROLE DE LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de la stratégie risque fixée par le Conseil d'Administration. Elle définit cette stratégie en politique et limites et veille à leur application dans les processus de gestion et d'allocation des fonds propres.

La Direction Générale définit les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion des risques et s'assure de la mise en place d'un système de contrôle interne indépendant et efficace.

Elle s'assure de l'existence d'un système de Reporting approprié qui lui permet de disposer d'informations pertinentes et régulièrement mises à jour sur l'exposition du CIH aux différents risques.

La Direction Générale se fait assister dans ces missions par des structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle et par des Comités spécialisés de suivi et de surveillance des risques.

##### ROLE DES STRUCTURES ET COMITES SPECIALISEES DANS LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTROLE

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des normes et procédures internes. Ces structures rendent compte régulièrement à des Comités relevant de la Direction Générale en charge du suivi des aspects risques et contrôles.

##### Les structures

- La Direction des Engagements
- La Direction des Risques
- Le Pôle Conformité
- La Direction de l'Audit et de l'Inspection Générale

##### Les Comités relevant de la Direction Générale

- Le Comité de Management des Risques;
- Le Comité du Contrôle Interne ;
- Le comité de pilotage des risques de crédit
- Le Comité des Engagements ;
- Le Comité de Recouvrement ;
- Le Comité de Suivi des Risques sensibles ;
- Le Comité de Suivi des Affaires Spéciales ;
- Le Comité de Suivi du Contentieux ;
- Le Comité de Provisionnement ;
- Le Comité ALM ;
- Le Comité de Conformité ;
- Le comité des risques opérationnels.

##### II. PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En ligne avec les exigences de Bâle II et de Bâle III et des dispositions réglementaires en vigueur, le CIH a procédé à la formalisation des politiques des risques qui fixent, pour l'ensemble des risques, les règles et bonnes pratiques de gestion à respecter à chaque étape des processus de décision et de gestion à savoir, l'identification, la mesure, la maîtrise et le contrôle. Ces politiques sont régulièrement mises à jour et font l'objet de validation par le Conseil d'Administration du CIH.

##### IDENTIFICATION

L'identification des risques constitue une étape clé dans les processus de gestion des risques du CIH. A ce titre, la banque a lancé d'importantes actions pour constituer une cartographie par nature de risque.

##### MESURE

Le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive de l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre requise.

Pour l'évaluation du risque de crédit à l'octroi, le CIH a mis en place un système de notation interne pour les crédits aux particuliers, d'une grille de notation pour les crédits à la promotion immobilière et les crédits aux entreprises. Ces modèles sont utilisés aussi pour la revue annuelle des portefeuilles.

Pour les risques opérationnels, Le CIH a mis en place un progiciel pour la gestion en work-flows de ces risques.

##### MAITRISE

Une fois les risques identifiés et mesurés, il s'agit de veiller à leur maîtrise en vue de leur atténuation à travers des mesures dédiées à cet effet (politiques de gestion des risques, limites, plans d'urgence, ...).

##### Limites

L'objectif des limites est de contenir les risques à des niveaux compatibles avec les politiques internes et les seuils de tolérance aux risques fixés par le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Le CIH a mis en place des limites pour les risques de crédit, de marché, de taux et de liquidité.

##### Plan d'urgence

Un plan d'urgence permet, en cas de crise, de déclencher certaines actions permettant de limiter les conséquences liées aux risques. Ce plan couvre des risques spécifiques, comme le risque de liquidité ou la continuité d'exploitation (PCA et PSI) en cas de survenance d'événements majeurs.

##### CONTROLE ET SURVEILLANCE

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (Surveillance Permanente)

et un contrôle de deuxième niveau par le Pôle Conformité pour ce qui est du risque de non conformité et les autres acteurs du contrôle interne pour les autres catégories de risque (Direction des Risques, Direction de la Comptabilité, RSSI...). La Direction de l'Audit assure un contrôle de troisième niveau.

Par ailleurs, l'une des missions de la Direction des risques consiste à suivre et à reporter régulièrement les expositions de la banque aux différents risques et le respect des limites fixées à travers un système de Reporting.

##### PARTIE II : DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

###### I. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, le CIH a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière
- Un modèle de notation pour les entreprises
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour la clientèle Retail.

###### PRINCIPES DE BASE REGISSANT L'ACTIVITE DE CREDIT

L'activité de crédit du CIH s'appuie sur les principes de base suivants, en particulier :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes et politiques de risques régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opéré par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation en tant qu'outils d'aide à la prise de décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

###### SURVEILLANCE ET PILOTAGE DU RISQUE DE CREDIT

###### DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CREDIT

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

###### ANALYSE DU PORTEFEUILLE DES ENGAGEMENTS

###### Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 Décembre 2014, reflète :

- Le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 64% du total des encours hors contentieux ;
- La forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 94.30% des encours hors contentieux de la banque de détail ;
- La bonne répartition des risques de crédit puisque l'encours de crédits aux particuliers représente plus de la moitié.

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (PI hors contentieux) des crédits.

###### Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 2,61 milliards de Dirhams au 30/06/2015.

Le taux de CES s'établit à 6,58 % au 30/06/15. (En créances nettes d'agios réservés).

###### II. RISQUE OPERATIONNEL

###### DEFINITION DU RISQUE OPERATIONNEL

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

###### PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel dédié et a assuré des actions de conduite de changement pour les intervenants dans le processus de gestion de ces risques. Ce progiciel permet une gestion en workflow des déclarations d'incidents (agences et entités centrales), la formalisation des résultats des exercices d'autoévaluation et le suivi des plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au Comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

###### LE PLAN DE CONTINUTE DES ACTIVITES

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action documenté, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Depuis sa conception initiale, le plan de continuité d'activité couvre aujourd'hui les processus vitaux de la banque. Il fait l'objet d'une mise à jour continue au regard des évolutions que connaissent les activités critiques de la Banque.

###### III. RISQUE DE MARCHÉ

###### DEFINITION DU RISQUE DE MARCHÉ

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encours sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

###### ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

###### ROLE DE LA SALLE DES MARCHES

La Direction Marchés des Capitaux est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change. Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

###### ROLE DE LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A ce titre, elle définit la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

###### IV. GESTION ACTIF – PASSIF

###### EVALUATION DES RISQUES DE TAUX D'INTERET ET DE LIQUIDITE

###### EVALUATION DU RISQUE GLOBAL DE TAUX

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par CIH Bank se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode au 30/06/2015, une sensibilité du bilan de la banque, à une variation de +1% de la courbe des taux, de -313 millions DH soit -6,95% des fonds propres réglementaires.

### COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2015

#### EVALUATION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
- Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

#### COUVERTURE DES GAPS DE TAUX ET DE LIQUIDITE

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites prudentielles. Ces principales mesures sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts ;
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires ;
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, de lignes de refinancement auprès des actionnaires de référence.

#### SUIVI DES RISQUES DE TAUX ET DE LIQUIDITE

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel.

En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt et de liquidité de CIH Bank. Ces données sont présentées en Comité ALM, Comité Management des Risques et Comité d'Audit.

#### V. RATIO DE SOLVABILITE ET ACTIFS PONDERES

Au 30 Juin 2015, en application des dispositions de la circulaire 14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, les fonds propres réglementaires de CIH Bank s'établissent à 4,5 milliards DH, composés essentiellement de fonds propres de catégorie 1. Rapportés aux risques pondérés au titre de l'ensemble des risques de la banque, le ratio de solvabilité devrait s'établir à 18,75%.

#### RISQUE DE CREDIT

En application de l'approche standard, les actifs pondérés au titre du risque de crédit à fin Juin 2015 s'élèvent à 20 929 MDHS soit 87% de l'ensemble des risques rapportés aux fonds propres.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Au vu de la situation arrêtée à fin Juin 2015 de la position de change de la Banque, les exigences en fonds propres au titre du risque de marché s'établissent à 31,72 MDHS.

#### RISQUE OPERATIONNEL

En application de l'approche « indicateur de base », les actifs pondérés au titre du risque opérationnel représentent 2 699 MDHS au 30 Juin 2015 pour une exigence en fonds propres de 216 MDHS.

#### INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de 2 660 808 500 dirhams (Deux Milliards Six Cent Soixante Millions Huit Cent Huit Mille Cinq Cent dirhams) divisé en 26 608 085 (Vingt Six Millions Six Cent Huit Mille Quatre Vingt Cinq) actions, d'une valeur nominale de Cent (100) dirhams chacune, toutes de même catégorie.

#### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ANNEE 2014

Le Conseil d'Administration réuni le 11/03/2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

	2014
Bénéfice de l'exercice	470.137.819,77
Déduction des pertes antérieures	0,00
Solde s'élevant à	470.137.819,77
Réserve légale (-)	23.506.890,99
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice antérieur	320.036.938,51
Nouveau solde formant un bénéfice distribuable de l'exercice	766.667.867,29
Dividende ordinaire par action	14
Dividende exceptionnel par action	2
Nombre d'actions	26.608.085
Sommes distribuables à titre de dividendes aux actionnaires	425.729.360,00
Le solde non distribué affecté en totalité au compte report à nouveau	340.938.507,29

L'assemblée générale tenue le 20 Avril 2015 a décidé de fixer le montant du dividende global (ordinaire et exceptionnel) à servir au titre de l'exercice 2014 à 16 Dirhams par action. Le dividende a été mis en paiement, à partir du 1er Juillet 2015, en numéraire.

### BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2015

(en milliers MAD)

ACTIF	30/06/15	31/12/14
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 176 327	2 092 174
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	460 273	214 812
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 276 149	1 030 022
6. Prêts et créances sur la clientèle	33 800 414	32 605 804
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	3 097 690	3 521 808
9. Actifs d'impôt exigible	185 235	315 808
10. Actifs d'impôt différé	2	3
11. Comptes de régularisation et autres actifs	1 019 767	711 998
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	574 983	572 852
14. Immeubles de placement	745 081	712 223
15. Immobilisations corporelles	1 039 587	1 039 937
16. Immobilisations incorporelles	157 054	146 441
17. Ecart d'acquisition	174 884	174 884
<b>Total de l'Actif</b>	<b>44 707 445</b>	<b>43 138 767</b>

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
1. + Intérêts et produits assimilés	1 212 328	1 195 248
2. - Intérêts et charges assimilés	(489 769)	(489 107)
<b>3. MARGE D'INTERET</b>	<b>722 558</b>	<b>706 142</b>
4. + Commissions (produits)	102 694	99 615
5. - Commissions (charges)	(12 266)	(7 927)
<b>6. MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>90 428</b>	<b>91 688</b>
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5	-
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8 046	7 545
9. + Produits des autres activités	266 399	236 716
10. - Charges des autres activités	(222 843)	(194 314)
<b>11. PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>864 593</b>	<b>847 778</b>
12. - Charges générales d'exploitation	(461 416)	(471 941)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(53 991)	(48 337)
<b>14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>349 186</b>	<b>327 500</b>
15. Coût du risque	(64 756)	80 962
<b>16. RESULTATS D'EXPLOITATION</b>	<b>284 430</b>	<b>408 462</b>
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	17 514	16 296
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	2 148	3 321
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>20. RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>304 092</b>	<b>428 078</b>
21. - Impôt sur les résultats	(109 039)	(153 285)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>23. RESULTAT NET</b>	<b>195 053</b>	<b>274 794</b>
24. Intérêts minoritaires	(4 664)	(7 216)
<b>25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>190 389</b>	<b>267 577</b>
26. Résultat de base par action en dirham	7,2	10,1
27. Résultat dilué par action en dirham	7,2	10,1

### BILAN CONSOLIDE AU 30/06/2015

(en milliers MAD)

PASSIF	30/06/15	31/12/14
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	190	877
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	3 773 886	4 125 312
5. Dettes envers la clientèle	23 091 137	22 428 918
6. Titres de créance émis	10 294 483	10 065 601
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	109 866	271 467
9. Passifs d'impôt différé	94 670	95 341
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 444 414	1 042 539
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	213 716	206 734
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	1 020 998	-
16. Capitaux propres	4 664 085	4 901 978
17. Capitaux propres part du groupe	4 543 397	4 790 642
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. Réserves consolidées	1 686 287	1 641 804
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 912	5 824
21. Résultat de l'exercice	190 389	482 206
22. Intérêts minoritaires	120 688	111 336
<b>Total du Passif</b>	<b>44 707 445</b>	<b>43 138 767</b>

### GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
dividendes reçus et produits sur AFS	7 994	7 658
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs disponibles à la vente	1 229	21
Dépréciation durable	(1 267)	(152)
Reprise de dépréciation	89	19
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la JV des AFS, lorsque l'élément couvert est cédé	-	-
<b>Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>8 046</b>	<b>7 545</b>

### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
Charges de personnel	256 765	246 234
Impôts et taxes	16 316	15 058
Services extérieurs et autres charges	188 335	210 649
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>461 416</b>	<b>471 941</b>

### IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers MAD)

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2015	Juste valeur au 30/06/2015
Valeur brute	918 781	50 381	5 909	963 254	1 270 262
Amortissement & Dépréciation	206 558	13 421	1 806	218 173	-
<b>Net</b>	<b>712 223</b>	-	-	<b>745 081</b>	-

## COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2015

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU 01 JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015

(en milliers MAD)

FLUX DE TRESORERIE	30/06/15	31/12/14
<b>1. Résultat avant impôts</b>	<b>304 092</b>	<b>783 546</b>
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	236 928	426 198
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	9 749	91
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	29 205	(32 430)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	38 530	(9 811)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(17 514)	(25 203)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	808	12 402
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(9 623)	(8 341)
9. +/- Autres mouvements	(62 029)	(33 316)
<b>10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>226 054</b>	<b>329 590</b>
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(647 474)	(488 377)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(506 236)	(559 923)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	169 378	1 076 550
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	49 662	177 522
15. - Impôts versés	(109 039)	(243 895)
<b>16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)</b>	<b>(1 043 708)</b>	<b>(38 122)</b>
<b>17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)</b>	<b>(513 563)</b>	<b>1 075 014</b>
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	41 499	(1 236 592)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(287 703)	(837 874)
<b>21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)</b>	<b>(246 205)</b>	<b>(2 074 466)</b>
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(360 829)	(415 021)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 252 762	1 496 999
<b>24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)</b>	<b>891 933</b>	<b>1 081 978</b>
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
<b>26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)</b>	<b>132 166</b>	<b>82 526</b>

#### COMPOSITION DE LA TRESORERIE

	30/06/15	31/12/14
<b>27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 524 525</b>	<b>2 441 999</b>
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 091 297	2 460 658
29. Comptes [actif et passif] et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	433 227	(18 659)
<b>30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>2 656 690</b>	<b>2 524 525</b>
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 176 137	2 091 297
32. Comptes [actif et passif] et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 480 554	433 227
<b>33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>132 166</b>	<b>82 526</b>

### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé		Total 30/06/15	Total 31/12/14
		Entreprises financières	Entreprises non financières		
<b>Crédits de trésorerie</b>	-	-	2 668 315	121 705	2 790 020
- Comptes à vue débiteurs	-	-	762 785	40 086	802 871
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	211 634	-	211 634
- Crédits à l'exportation	-	-	2 783	-	2 783
- Autres crédits de trésorerie	-	-	1 691 113	81 619	1 772 732
<b>Crédits à la consommation</b>	-	-	-	3 083 537	2 970 606
<b>Crédits à l'équipement</b>	-	-	1 100 401	-	1 100 401
<b>Crédits immobiliers</b>	-	-	5 991 956	18 231 264	24 223 220
<b>Autres crédits</b>	-	-	3 967	1 408 892	1 412 859
<b>Créances acquises par affacturage</b>	-	-	-	-	-
<b>Intérêts courus à recevoir</b>	-	-	15 397	15 939	31 336
<b>Créances en souffrance</b>	-	-	470 431	2 055 231	2 525 662
<b>Dépréciation</b>	-	-	82 480	1 288 705	1 371 386
- Sur base individuelle	-	-	(105 744)	1 244 995	1 139 251
- Sur base collective	-	-	188 425	43 711	232 135
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	4 765	4 765
<b>TOTAL</b>	-	-	10 167 786	23 632 628	33 800 414

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

(en milliers MAD)

	Valeur brute au 30/06/2015	Valeur brute au 31/12/2014
<b>A vue</b>	1 480 313	519 963
Comptes ordinaires	891 943	299 421
Prêts et comptes au jour le jour	587 292	219 393
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
Autres prêts et créances	1 078	1 149
<b>A terme</b>	796 057	510 278
Prêts et comptes à terme	385 000	300 543
Prêts subordonnés et participants	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	403 016	201 156
Créances rattachées	8 041	8 579
Autres prêts et créances	-	-
<b>Total Brut</b>	2 276 370	1 030 241
Dépréciation	221	219
<b>Total Net</b>	2 276 149	1 030 022

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers MAD)

Valeur brute	31/12/14	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	30/06/15
Valeur brute	380 894	-	29 912	762	410 044
Amortissement & dépréciation	234 453	-	18 537	-	252 990
<b>Net</b>	<b>146 441</b>	-	-	-	<b>157 054</b>

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DU 01 JANVIER 2015 AU 30 JUIN 2015

(en milliers MAD)

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	2 660 809	-	-	2 119 681	5 824	4 786 313	108 286	4 894 599
Impact des changements de méthodes comptables	-	-	-	4 672	-	4 672	3 050	7 722
Autres mouvements	-	-	-	(344)	-	(344)	-	(344)
<b>Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2014</b>	<b>2 660 809</b>	-	-	<b>2 124 009</b>	<b>5 824</b>	<b>4 790 642</b>	<b>111 336</b>	<b>4 901 978</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	(425 729)	-	(425 729)	-	(425 729)
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>190 389</b>	-	<b>190 389</b>	<b>4 664</b>	<b>195 053</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)	-	-	-	-	88	88	-	88
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)	-	-	-	-	88	88	-	88
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 30 juin 2015	2 660 809	-	-	1 888 669	5 912	4 555 900	115 999	4 671 389
Changement de méthodes comptables et corrections d'erreurs	-	-	-	826	-	826	4 268	1 246
Autres mouvements	-	-	-	(12 819)	-	(12 819)	-	(8 551)
<b>Capitaux propres corrigés au 30 juin 2015</b>	<b>2 660 809</b>	-	-	<b>1 876 676</b>	<b>5 912</b>	<b>4 543 397</b>	<b>120 688</b>	<b>4 664 084</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2015

### GOODWILL

(en milliers MAD)

	31/12/14	Augmentation	Diminution	Perte de valeur de la période	Reclassement	30/06/15
<b>Valeur brute</b>	<b>179 384</b>	-	-	-	-	<b>179 384</b>
Jbilet (fonds commercial)	2 000	-	-	-	-	2 000
Somical (fonds commercial)	300	-	-	-	-	300
Belle-vue	2 200	-	-	-	-	2 200
Sofac	174 884	-	-	-	-	174 884
<b>Cumul des pertes de valeur</b>	<b>4 500</b>	-	-	-	-	<b>4 500</b>
Jbilet (fonds commercial)	2 000	-	-	-	-	2 000
Somical (fonds commercial)	300	-	-	-	-	300
Belle-vue	2 200	-	-	-	-	2 200
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>174 884</b>	-	-	-	-	<b>174 884</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers MAD)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/15	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	4	4 002 020	8 474 845	12 476 869	11 959 914
Comptes d'épargne	-	-	4 559	3 956 527	3 961 086	3 737 544
Dépôts à terme	-	523 579	324 941	2 967 768	3 816 288	3 800 039
Autres comptes créditeurs	-	7 117	57 062	1 360 442	1 424 621	1 390 057
Intérêts courus à payer	-	1 205	2 683	49 257	53 144	38 228
Autres dettes envers la clientèle	-	1 359 129	-	-	1 359 129	1 503 137
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1 891 034</b>	<b>4 391 265</b>	<b>16 808 839</b>	<b>23 091 138</b>	<b>22 428 919</b>

### ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES

COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers MAD)

	30/06/15	31/12/14
<b>Résultat net</b>	<b>195 053</b>	<b>500 013</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>88</b>	<b>226</b>
Ecarts de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	88	566
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Impact IAS 19/OCI	-	(341)
Eléments relatifs aux sociétés mise en équivalence	-	-
<b>Total cumulé</b>	<b>195 141</b>	<b>500 239</b>
Part du groupe	190 477	482 431
Part des minoritaires	4 664	17 807

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(en milliers MAD)

	Valeur brute	Valeur 30/06/2015	Valeur 31/12/2014
<b>Titres à revenus variables</b>			
Cotés	24 251	26 527	
Non cotés	422 229	13 017	
<b>Titres à revenus fixes</b>			
Cotés	-	-	-
Non cotés	-	61 600	
<b>Autres (parts opcvvm)</b>	<b>13 792</b>	<b>113 668</b>	
<b>Total</b>	<b>460 273</b>	<b>214 812</b>	
Dont gains et pertes latents	5 912	5 824	
Dont provisions pour dépréciation	202 144	201 999	

### IMPÔTS

(en milliers MAD)

	30/06/15	31/12/14
Actifs d'impôt différé	2	3
Passifs d'impôt différé	94 670	95 341
<b>Position nette</b>	<b>(94 668)</b>	<b>(95 338)</b>

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers MAD)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 30/06/15	Total 31/12/14
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établis de crédit et assimilés au Maroc	Etablis de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	-	49 616	9 685	78 535	137 837	67 751
Valeurs données en pension	1 000 552	-	-	-	1 000 552	1 300 205
- au jour le jour	0	-	-	-	-	-
- à terme	1 000 552	-	-	-	1 000 552	1 300 205
Emprunts de trésorerie	-	400 000	-	-	400 000	400 000
- au jour le jour	-	0	-	-	-	-
- à terme	-	400 000	-	-	400 000	400 000
Emprunts financiers	-	2 182 238	-	-	2 182 238	2 311 709
Autres dettes	12 292	16 727	-	-	29 019	30 418
Intérêts courus à payer	417	19 048	4 777	-	24 241	15 229
<b>TOTAL</b>	<b>1 013 261</b>	<b>2 667 629</b>	<b>14 462</b>	<b>78 535</b>	<b>3 773 886</b>	<b>4 125 312</b>

### TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers MAD)

Libelle	31/12/14	Augmentation	Diminution	30/06/15
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	6 913 600	2 076 000	1 620 500	7 369 100
Intérêts courus non échus	129 249	120 091	126 294	123 046
Emprunts obligataires	1 326 650	-	73 330	1 253 320
Intérêts courus non échus	43 906	8 736	43 906	8 736
Autres dettes représentées par un titre	1 596 258	-	107 147	1 489 112
Intérêts courus non échus	55 937	51 169	55 937	51 169
<b>TOTAL</b>	<b>10 065 601</b>	<b>2 255 996</b>	<b>2 027 114</b>	<b>10 294 483</b>

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers MAD)

Libelle	31/12/14	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/15
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	4 723	-	664	506	4 880
Provisions pour affaires sociales	15 287	-	-	1 341	13 945
Provisions pour autres risques et charges	40 951	-	6 047	198	46 799
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	145 774	-	6 994	4 677	148 091
<b>TOTAL</b>	<b>206 734</b>	<b>-</b>	<b>13 705</b>	<b>6 723</b>	<b>213 716</b>
<b>Ventilation des provisions</b>	<b>31/12/14</b>	<b>30/06/14</b>			
Court terme	-	-			
Long terme	206 734	213 716			
<b>TOTAL</b>	<b>206 734</b>	<b>213 716</b>			

### MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
Sur opérations avec les établissements de crédits	14 924	10 519
Sur opérations avec la clientèle	1 124 285	1 110 066
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	-	17 381
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	72 468	56 652
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	649	629
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>1 212 328</b>	<b>1 195 248</b>
Sur opérations avec les établissements de crédits	47 915	45 828
Sur opérations avec la clientèle	199 569	223 993
Actifs financiers disponibles à la vente	9 947	12 761
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	968	320
Sur dettes représentées par titres	209 863	204 980
Sur dettes subordonnées	20 998	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	509	1 224
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>489 769</b>	<b>489 107</b>

## COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2015

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers MAD)

ENGAGEMENTS	30/06/15	31/12/14
<b>Engagements de financements et de garantie donnés</b>	<b>5 071 409</b>	<b>4 298 052</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>50 454</b>	<b>150 689</b>
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	50 454	150 689
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>4 237 780</b>	<b>3 527 371</b>
- Crédits documentaires import	92 551	34 100
- Acceptations ou engagements de payer	37 930	26 761
- Ouvertures de crédit confirmés	3 683 257	3 210 432
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	19 684	20 329
- Autres engagements de financement donnés	404 358	235 749
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>844</b>	<b>849</b>
- Crédits documentaires export confirmés	844	849
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	<b>782 331</b>	<b>619 143</b>
- Garanties de crédits données	296 485	144 519
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	232 299	192 207
- Autres cautions et garanties données	245 326	272 854
- Engagements en souffrance	8 221	9 563
<b>Engagements de financements et de garantie reçus</b>	<b>6 097 940</b>	<b>5 212 626</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	-
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	-	-
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	<b>6 097 940</b>	<b>5 212 626</b>
- Garanties de crédits	6 097 940	5 212 626
- Autres garanties reçues	-	-

### COÛT DU RISQUE (en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>224 074</b>	<b>172 559</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	222 304	171 522
Provisions pour dépréciation des titres AFS	-	-
Provisions pour risques et charges	1 770	1 037
<b>Reprise de provisions</b>	<b>143 001</b>	<b>169 844</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	141 084	180 013
Provisions pour dépréciation des titres AFS	-	6 565
Provisions pour risques et charges	1 916	(16 734)
<b>Variation des provisions</b>	<b>81 073</b>	<b>2 715</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	1 572	2 190
Récupérations sur prêts et créances amorties	(17 890)	(85 867)
Autres pertes	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>64 756</b>	<b>(80 962)</b>

### VALEURS EN CAISSE (en milliers MAD)

Valeur	30 Juin 2015		31 Décembre 2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	403 372	-	398 930	-
Banques centrales, CCP	772 954	190	1 693 244	877
<b>Total</b>	<b>1 176 327</b>	<b>190</b>	<b>2 092 174</b>	<b>877</b>

### PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
produits de la promotion immobilière	-	-
produits de l'activité hôtelière	5 567	10 528
Produits sur opération de location simple	-	-
charges de l'activité hôtelière	(2 036)	(3 857)
variations de juste valeur des immeubles de placement	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Dotations & Reprises sur immeubles de placement	(9 505)	(5 524)
variation des provisions techniques des contrats d'assurances	-	-
Autres produits	260 367	225 569
Autres charges	(210 836)	(184 314)
<b>Produits et charges nets des autres activités</b>	<b>43 556</b>	<b>42 403</b>

### DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles	(53 991)	(48 337)
Dotations aux dépréciations des Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
<b>Total</b>	<b>(53 991)</b>	<b>(48 337)</b>

### GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS (en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>2 148</b>	<b>3 169</b>
Plus-values de cession	2 148	3 326
Moins-values de cession	-	(157)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-	152
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>2 148</b>	<b>3 321</b>

### IMPÔTS (en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
Charge d'impôts exigibles	109 760	126 517
Charge d'impôts différés	(722)	26 767
<b>Charge d'impôts de la période</b>	<b>109 039</b>	<b>153 285</b>

	30/06/15	30/06/14
Résultat avant impôts, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultats des sociétés MEE	286 578	411 783
Taux d'impôt théorique	37%	37%
Impôt théorique	106 034	152 360
Ecart taux mère/filiales	(795)	(589)
Effet différences permanentes	3 799	1 514
Retraitement de la plus value de cession des titres consolidés	-	-
Effet des autres éléments	-	-
<b>Charge effective d'impôts</b>	<b>109 039</b>	<b>153 285</b>

### COMMISSIONS NETTES (en milliers MAD)

	30/06/15			30/06/14		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	3 185	(-3 185)	-	945	(-945)
Sur opérations avec la clientèle	10 926	-	10 926	10 764	-	10 764
Sur opérations sur titres	195	-	195	4 427	-	4 427
Sur opération de change	2 546	-	2 546	1 790	-	1 790
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	89 027	9 081	79 946	82 634	6 982	75 651
- Produits nets de gestions d'OPCVM	3 890	-	3 890	-	-	-
- Produits nets sur moyens de paiement	33 232	-	33 232	30 975	-	30 975
- Autres	51 905	9 081	42 824	51 659	6 982	44 677
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>102 694</b>	<b>12 266</b>	<b>90 428</b>	<b>99 615</b>	<b>7 927</b>	<b>91 688</b>

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2015

### VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers MAD)

	30/06/15	30/06/14
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	-	-
Ecart d'acquisition négatifs	-	-
<b>Variations de valeur des écarts d'acquisition</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Pays	Juin-15		Déc-14		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	24%	24%	24%	24%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	34%	34%	34%	34%	Mise en équivalence
Sofac	Maroc	66%	66%	61%	61%	Intégration globale
Sofassur	Maroc	66%	66%	61%	61%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89%	89%	89%	89%	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

### RÉSULTAT PAR ACTION DE BASE ET DILUÉ

(en milliers MAD)

	30 Juin 2015	30 Juin 2014
Résultat net part du Groupe	190 389	267 577
Nombre d'actions ordinaires émises	26 608 085	26 608 085
<b>Résultat par action de base et dilué en DH</b>	<b>7,2</b>	<b>10,1</b>

### PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers MAD)

Entreprises associées	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Produit des activités ordinaires	Quote part dans le résultat
<b>Maghreb Titrisation</b>	<b>2 950</b>	<b>1 362</b>	<b>26 088</b>	<b>6 121</b>	<b>332</b>
Maroc Leasing	572 033	50 519	11 404 590	1 784 912	17 182
<b>Total</b>	<b>574 983</b>	<b>51 882</b>	<b>11 430 678</b>	<b>1 791 034</b>	<b>17 514</b>

### Détail des charges

### ENGAGEMENTS SOCIAUX ET AVANTAGES AU PERSONNEL

(en milliers MAD)

	30/06/15	31/12/14
Salaires	141 616	224 960
Indemnités diverses	67 811	168 262
Cotisations sociales	43 434	89 787
Autres charges de personnel	3 904	9 368
<b>Total</b>	<b>256 765</b>	<b>492 377</b>

### Effectif fin de période

	30/06/15	31/12/14
Employés	617	723
Cadres	1 287	1 310
<b>Total</b>	<b>1 904</b>	<b>2 033</b>

### Avantages du personnel

<b>Montant (Provisions) au 1er janvier 2014</b>	<b>(136 132)</b>
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	(16 399)
Reprises pour utilisation / Prestations payées	7 299
Variation de périmètre	(541)
Application IAS 19 révisée	-
Business combination (seulement si significatif)	-
Ecart de conversion	-
<b>Montant (Provisions) au 31 Décembre 2014</b>	<b>(145 773)</b>
<b>Montant (Provisions) au 1er janvier 2015</b>	<b>(145 773)</b>
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	(6 995)
Reprises pour utilisation / Prestations payées	4 677
Variation de périmètre	0
Business combination (seulement si significatif)	0
Ecart de conversion	0
<b>Montant (Provisions) au 30 Juin 2015</b>	<b>(148 091)</b>

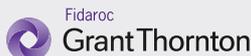
	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	30-juin-15	31-déc-14	30-juin-15	31-déc-14
<b>Engagement net</b>	<b>49 498</b>	<b>48 694</b>	<b>98 593</b>	<b>97 079</b>
Limitation de l'actif de retraite	-	-	-	-
Coûts des services passés non reconnus	-	-	-	-
Gains/Pertes actuariels non reconnus	-	-	-	-
<b>Actif/Provision net figurant au bilan</b>	<b>49 498</b>	<b>48 694</b>	<b>98 593</b>	<b>97 079</b>

### Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages sociaux accordés postérieurement à l'emploi	
	30/06/15	31/12/14	30/06/15	31/12/14
Sensibilité de l'engagement	-9%	-9%	-6%	-6%
Sensibilité du coût des services	-15%	-15%	-8%	-8%
Sensibilité de la charge d'intérêt (taux d'actualisation)	9%	9%	6%	6%

### PASSIFS ÉVENTUELS

Le contrôle fiscal de Maroc Leasing portant sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2009 à 2012 inclus, ainsi que sur la taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2007 à 2012 inclus, est toujours en cours. Le management de Maroc Leasing a apporté une réponse aux notifications reçues en rejetant l'essentiel des redressements et en demandant le recours devant la Commission Locale de Taxation.

**COMPTES CONSOLIDÉS AU 30/06/2015****RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2015**47, rue Allal Ben Abdellah  
20 000 Casablanca  
Maroc**COOPERS AUDIT**83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca  
Maroc**CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH)****ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION  
INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2015**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.664.085, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 195.053.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 17 septembre 2015

## Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

Faïçal MEKOUAR  
AssociéFIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du réseau Grant Thornton  
International47, Rue Ben Abdellah - Casablanca  
Tél: 0522 54 46 60 - Fax: 05 22 23 45 79COOPERS AUDIT  
COOPERS AUDIT MAROC  
Siège: 83 Avenue Hassan II  
CASABLANCA  
Bureau: 50 - 52, Bd Abdellatif Benkadour  
Abdelaziz ALAME CHATTI  
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 42 4714  
Associé